

Pourrait-il dire à la Chambre si le Conseil des arts du Canada a pris des mesures concrètes, dans sa politique de subventions, en vue de réduire l'exode des savants canadiens dont le coût des études aurait été défrayé par les contribuables canadiens?

M. l'Orateur: Il s'agit là d'une question de nature très générale et je crois qu'elle pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton*.

M. Comeau: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire plus précise.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si le Conseil des arts du Canada compte mettre sur pied un programme de subventions destiné à aider les universités moins favorisées, surtout celles des provinces Maritimes, à former des centres de recherche en sciences sociales?

M. l'Orateur: Je ferai remarquer à l'honorable député que sa question supplémentaire pourrait, elle aussi, être inscrite au *Feuilleton*.

LES CÉRÉALES

LE REMPLISSAGE DES SILOS DE THUNDER BAY

[Traduction]

M. John Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre d'État responsable de la Commission du blé. Comme la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la navigation d'ici 25 jours, peut-il dire à la Chambre que les élévateurs terminés à Thunder Bay seront remplis à ce moment-là?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire aux députés que le programme établi en vue de remplir les élévateurs avant l'ouverture de la navigation a non seulement été respecté mais, de fait, dépassé; l'objectif devrait donc être atteint bien avant l'ouverture de la navigation.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

TERRE-NEUVE—LA SIGNATURE DE L'ACCORD

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme le gouvernement de Terre-Neuve a annoncé la mise en œuvre d'un programme de développement régional pour le 1^{er} avril, le ministre peut-il nous dire à quelle date cet accord sera signé, pour que ceux d'entre nous que la chose intéresse puissent l'examiner?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Je n'ai pas lu la déclaration de M. Smallwood, monsieur l'Orateur.

M. McGrath: Une question complémentaire. Le ministre a la réputation bien établie d'éluider les questions, je vais donc lui adresser ma question directement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question complémentaire du député ou sa question proprement dite ne devrait pas être précédée d'une affirmation semblable. Le député a le droit de poser une question complémentaire.

M. McGrath: Avec infiniment de respect, monsieur l'Orateur, je dirai que si le ministre avait répondu à ma question, mon entrée en matière aurait été inutile. Or, il ne répond jamais aux questions à la Chambre, ce qui rend notre rôle très difficile.

Alors, à quelle date sera signé l'accord conclu avec le gouvernement de Terre-Neuve relativement à un programme de développement qui doit entrer en vigueur le 1^{er} avril?

L'hon. M. Marchand: Bientôt, monsieur l'Orateur.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je n'ai pas entendu la réponse du ministre. Il a marmonné quelque chose en se levant à moitié. La Chambre, à mon avis, a le droit de connaître la réponse à ma question.

M. l'Orateur: Le ministre a dit «bientôt». Je dois informer les députés qu'il est temps maintenant d'appeler l'ordre du jour.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, avant de passer à l'ordre du jour, le président du Conseil privé, le leader du gouvernement à la Chambre, pourrait peut-être nous indiquer les travaux que le gouvernement se propose de présenter à la Chambre la semaine prochaine?

L'hon. M. Macdonald: Je remercie le député de sa question. Demain, le premier article des mesures gouvernementales sera l'ordre n° 67, soit le bill C-183 qui sera servi par l'ordre n° 76, c'est-à-dire le bill S-1b.

Pour la semaine commençant le lundi 9 mars, le premier article sera l'ordre n° 46 inscrit au nom du gouvernement, soit le bill C-161 concernant l'Office fédéral du charbon.